
États financiers du
Réseau local d'intégration des
services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom
Services de soutien à domicile et en
milieu communautaire d'Érié St-Clair

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-17

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire
d'Érié St-Clair

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair, exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 22 juin 2022

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		14 299 552	23 282 053
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)		6 371 186	112 257 208
Débiteurs		452 027	700 446
Charges payées d'avance		579 189	1 435 988
		21 701 954	137 675 695
Immobilisations	4	434 144	638 447
		22 136 098	138 314 142
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		15 143 851	17 715 210
Montant à verser au Ministère	5	6 560 036	7 667 598
Produits différés		114 080	151 692
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé		—	112 257 208
		21 817 967	137 791 708
Avantages sociaux futurs	6	2 687 800	2 543 800
Apports reportés afférents aux immobilisations	7	434 144	638 447
		24 939 911	140 973 955
Engagements et éventualités	8 et 9		
Actif net		(2 803 813)	(2 659 813)
		22 136 098	138 314 142

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil,



Joe Parker, président du conseil d'administration



Kate Fyfe, présidente du comité des finances, de l'audit et de l'information

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
Produits			
Produits tirés des activités poursuivies			
Financement du Ministère		173 322 741	162 112 719
Santé Ontario – division Action Cancer		618 716	634 800
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	7	269 984	315 486
Autres produits		390 028	559 569
		174 601 469	163 622 574
Produits tirés des activités transférées	3		
Paiements de transfert du Ministère		—	1 313 212 981
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		—	5 052 904
Total des produits		174 601 469	1 481 888 459
Charges			
Charges liées aux activités poursuivies			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		103 104 521	95 492 377
Services à l'école		2 460 427	1 308 974
Services de soins de fin de vie		6 039 186	4 472 830
Salaires et avantages		49 591 001	47 424 649
Fournitures médicales		7 649 046	8 352 378
Location de matériel médical		1 515 927	1 691 071
Fournitures et charges diverses		2 374 207	2 668 776
Bâtiment et terrain		1 741 170	1 927 693
Amortissement		269 984	315 486
		174 745 469	163 654 234
Charges liées aux activités transférées	3		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé		—	1 313 212 981
Salaires et avantages		—	3 948 121
Fournitures et charges diverses		—	1 104 783
Total des charges		174 745 469	1 481 920 119
Excédent des charges sur les produits		(144 000)	(31 660)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022

	Non grevés d'affectations	Avantages du personnel	2022 Total	2021 Total
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	—	(2 659 813)	(2 659 813)	(2 628 153)
Excédent des charges sur les produits	—	(144 000)	(144 000)	(31 660)
Actif net à la fin de l'exercice	—	(2 803 813)	(2 803 813)	(2 659 813)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des charges sur les produits		(144 000)	(31 660)
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		269 984	315 486
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	7	(269 984)	(315 486)
		(144 000)	(31 660)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10	(8 838 501)	3 199 270
		(8 982 501)	3 167 610
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(65 681)	(3 667)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés	7	65 681	3 667
Variation nette de la trésorerie		(8 982 501)	3 167 610
Trésorerie au début de l'exercice		23 282 053	20 114 443
Trésorerie à la fin de l'exercice		14 299 552	23 282 053

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2022

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale, le 28 mars 2006, de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local, L.O. 2006, chap. 4 – Projet de loi 36*, il a été prorogé en tant que Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») d'Érié St-Clair et les lettres patentes délivrées pour constituer la société prorogée en vertu de cette loi ont été dissoutes.

Avec prise d'effet le 21 juin 2017, le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a émis un arrêté de transfert en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et a ordonné le transfert, au RLISS d'Érié St-Clair, de tous les actifs, passifs, droits et obligations, ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires d'Érié St-Clair, et de la totalité de ses employés, ainsi que des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets nommant des personnes au conseil d'administration du RLISS d'Érié St-Clair ont été révoqués, et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS d'Érié St-Clair. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1^{er} juillet 2021, date à laquelle les membres nouvellement nommés au conseil d'administration du RLISS d'Érié St-Clair sont entrés dans leurs fonctions.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a émis un arrêté de transfert en vertu du paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, dans lequel le ministre a ordonné que des actifs, des passifs, des droits et des obligations précis du RLISS d'Érié St-Clair soient transférés à Santé Ontario. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification du système de santé, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes du personnel du RLISS d'Érié St-Clair ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. Cette loi a apporté des modifications législatives à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* régissant les soins à domicile et en milieu communautaire et, le 1^{er} mai 2022, le *Règlement de l'Ontario 187/22 : Services de soins à domicile et en milieu communautaire* pris en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* a été proclamé en vigueur. Le même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* et ses règlements d'application ont été abrogés et ne sont plus en vigueur. La plupart des dispositions du Règlement de l'Ontario 187/22 sont entrées en vigueur, tandis que certaines autres dispositions devraient entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Le RLISS d'Érié St-Clair est un mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à titre de mandataire de l'État. Les restrictions imposées au RLISS d'Érié St-Clair en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*. À titre de mandataire de l'État, le RLISS d'Érié St-Clair n'est pas imposé.

Le RLISS d'Érié St-Clair exerce maintenant ses activités sous le nom d'entreprise Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair et est responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2022

1. Description des activités (suite)

Le mandat du RLISS d'Érié St-Clair comprend les attributions suivantes :

Prestation de services communautaires

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat comprend la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et les renvois vers ces services.

Le RLISS d'Érié St-Clair a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère »), comme l'exige l'article 18 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ainsi qu'un protocole d'entente qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS d'Érié St-Clair.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5, 10 et 20 ans
Matériel informatique et de communications	3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 et 10 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

Le RLISS comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées qu'il administre, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des congés de maladie à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages. Le RLISS a adopté les politiques suivantes :

- i) Le coût des avantages gagnés par les employés fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sur la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à l'augmentation des salaires, aux taux de mortalité et de résiliation et à l'âge du départ à la retraite des employés;
- ii) Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime de retraite à prestations déterminées, ces actifs sont évalués à la juste valeur;
- iii) L'excédent des gains et des pertes actuariels nets est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

- iv) Les écarts découlant des modifications d'hypothèses et des gains ou des pertes découlant des écarts entre les prévisions et la réalité sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;
- v) Les coûts des services passés découlant des modifications apportées au régime sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications surviennent.

La majorité des employés du RLISS est admissible au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif à prestations déterminées en fonction du salaire moyen de fin de carrière. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au HOOPP, puisque le RLISS ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Restructuration

Le 17 mars 2021, en vertu du paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert, à Santé Ontario, de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés à la planification, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes du personnel du RLISS ont également été transférés à Santé Ontario.

Le RLISS a présenté l'incidence de la restructuration conformément au chapitre 3430, *Opérations de restructuration*, des Normes comptables pour le secteur public. Les produits et les charges de l'exercice précédent liés aux activités restructurées ont été présentés séparément dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. L'incidence nette de la restructuration s'établit à néant. Les passifs transférés à Santé Ontario ont principalement trait aux salaires et aux avantages du personnel pour les postes transférés, et ils étaient non significatifs.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	2 438 772	2 221 062	217 710	360 797
Mobilier et matériel	1 097 314	937 958	159 356	187 610
Matériel informatique	1 394 810	1 337 732	57 078	90 040
	4 930 896	4 496 752	434 144	638 447

5. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Tous les produits d'intérêts gagnés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2022	2021
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	7 667 598	7 678 489
Financement remboursé au Ministère	(3 598 346)	(3 361 379)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	2 490 784	3 438 246
Radiation d'un montant remboursable non recouvré de l'exercice précédent	—	(87 758)
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	6 560 036	7 667 598

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2022

6. Avantages sociaux futurs

Le passif net lié aux avantages sociaux futurs se compose de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
a) Régime de retraite – actif au titre des prestations futures constituées	—	(38 000)
b) Autres avantages – passif au titre des prestations futures constituées	2 602 900	2 456 200
c) Passif au titre du cumul des congés de maladie	84 900	125 600
Avantages sociaux futurs, montant net	2 687 800	2 543 800

a) Régimes de retraite

Le RLISS offre un régime de retraite à prestations déterminées administré par lui-même et géré par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, qui offre des prestations de retraite selon le nombre d'années de service avant le 1^{er} janvier 1999 pour certains employés syndiqués, et avant le 1^{er} janvier 2002 pour certains employés non syndiqués. Après les dates susmentionnées, certains de ces employés sont devenus participants au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif en fonction du salaire moyen de fin de carrière.

Le RLISS utilise des rapports actuariels rédigés par des actuaires indépendants à des fins de capitalisation et de comptabilité. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation date du 30 novembre 2020. La date d'évaluation est le 31 mars 2022.

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées.

	2022	2021
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	3,89	3,21
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50
Coûts des avantages pour les périodes closes les 31 mars		
Taux de rendement prévu à long terme pour les actifs du régime	5,00	5,00
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50

6. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régimes de retraite (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime de retraite à prestations déterminées du RLISS.

	2022	2021
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	463 900	487 200
Coût financier	13 400	15 300
Prestations versées	(91 000)	(44 800)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(48 300)	6 200
	338 000	463 900

	2022	2021
	\$	\$
Actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	599 500	530 500
Rendement réel des actifs du régime	27 700	24 900
Cotisations	—	12 200
Prestations versées	(91 000)	(44 800)
Gain actuariel (perte actuarielle)	(300)	92 900
Ajustement apporté aux actifs	—	(16 200)
	535 900	599 500

Situation de capitalisation

	2022	2021
	\$	\$
Situation de capitalisation		
(Gain actuariel net) perte actuarielle nette non amorti	(174 700)	(97 600)
Excédent de capitalisation	174 700	135 600
	—	38 000

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2022

6. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régimes de retraite (suite)

Autre régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 510 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2022 s'est établi à 3 585 994 \$ (3 676 892 \$ en 2021) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2021. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2021. À ce moment, le régime était capitalisé à 120 %.

b) Autres avantages

Le RLISS assure le maintien des avantages au titre des soins de santé pour la plupart des employés à leur départ à la retraite. L'information au sujet du régime est présentée ci-dessous.

Le tableau qui suit présente le passif au titre des prestations constituées.

	2022	2021
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	1 736 500	1 944 900
Gain actuariel non amorti	866 400	511 300
	2 602 900	2 456 200

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées.

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 456 200	2 247 500
Coût financier	165 200	189 200
Prestations versées	67 200	74 200
Amortissement des (gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes	(31 300)	(36 800)
Solde à la fin de l'exercice	(54 400)	(17 900)
	2 602 900	2 456 200

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2022

6. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Autres avantages (suite)

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	2022	2021
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	3,89 %	3,21 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	6 %	6 %
	(tendance à la baisse de 1 % à 5 %)	(tendance à la baisse de 1 % à 5 %)

c) Avantages liés aux congés de maladie

En vertu du régime de congé de maladie, les congés de maladie non utilisés de la majorité des employés peuvent s'accumuler. L'information au sujet du régime est présentée ci-dessous.

Le passif lié aux congés rémunérés est calculé comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	2 222 800	2 283 800
Pertes actuarielles non amorties	(2 137 900)	(2 158 200)
	84 900	125 600

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées.

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	125 600	88 700
Coût financier	69 200	68 500
Prestations versées	(257 700)	(175 200)
Amortissement des gains actuariels nets	147 800	143 600
Solde à la fin de l'exercice	84 900	125 600

6. Avantages sociaux futurs (suite)

c) Avantages liés aux congés de maladie (suite)

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	2022	2021
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	3,89	3,21
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	638 447	950 266
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	65 681	3 667
Amortissement pour l'exercice	(269 984)	(315 486)
Solde à la fin de l'exercice	434 144	638 447

8. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates jusqu'en 2025.

	\$
2023	1 693 781
2024	502 768
2025	118 382
	<u>2 314 931</u>

9. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu
communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2022

10. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2022	2021
	\$	\$
Montant à recevoir du Ministère	(6 371 186)	—
Débiteurs	248 419	(189 892)
Charges payées d'avance	856 799	(205 877)
Créditeurs et charges à payer	(2 571 359)	3 191 605
Montant à verser au Ministère	(1 107 562)	(10 891)
Produits différés	(37 612)	34 425
Avantages sociaux futurs	144 000	379 900
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(8 838 501)	3 199 270

11. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur l'administration financière* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière*.

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.